

## Projet de restructuration du Collège Eugène François à Gerbéviller (54)

### VISITE DE RECONNAISSANCE - AVIFAUNE PROTÉGÉE



Vue sur une partie de la façade sud-ouest du Collège Eugène François à Gébéviller – source : l'AdT

Participants :  
Mme BAUER / écologue - l'AdT

BC n°C20234202 du : 22/05/2023 - Référence – désignation : « expertise avifaune détaillée avant travaux »

Numéro interne : 4581

Juin 2023



# Sommaire

1. Contexte.....	5
2. Enjeux environnementaux – approche bibliographique.....	7
3. Compte rendu photographique commenté de la visite « faune protégée » des deux bâtiments.....	8
4. Synthèse des observations faites lors des inventaires 14	
5. Préconisations.....	14



## 1. Contexte

Le Département de la Meurthe-et-Moselle a sollicité l'Atelier des Territoires, dans le cadre de la restructuration du Collège Eugène François à Gerbéviller (54), afin de réaliser un diagnostic détaillé de l'avifaune protégée présente. En effet le Collège Eugène François va être en partie modifié et agrandi, les extérieurs dont des zones arborées seront impactées par ces travaux.

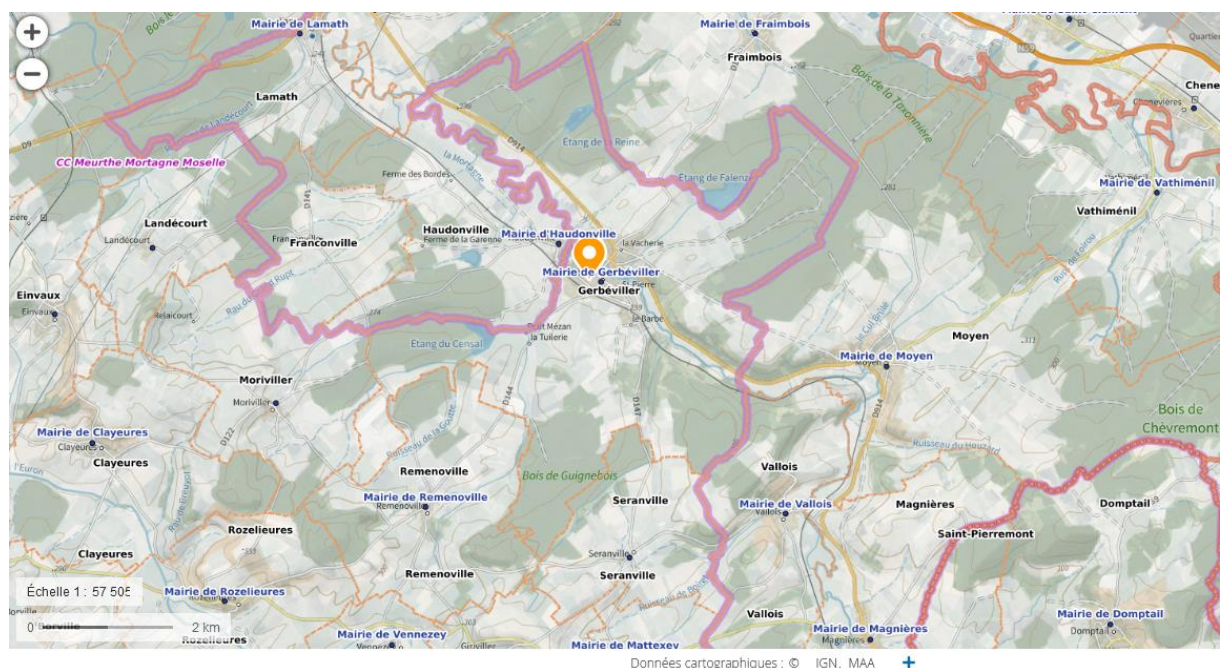
Pour veiller au respect de la réglementation sur la faune, la flore et les milieux naturels protégés, le Département de la Meurthe-et-Moselle a demandé une expertise détaillée « avifaune protégée » à l'AdT. En effet, la détection d'éléments protégés nécessiterait un dossier de dérogation auprès des services de l'État avec avis du CSRPN.

La visite a été réalisée le mercredi 10 mai 2023.

Température en début de visite +14°C, en fin de visite +20°C, couvert nuageux 4/8 puis 4/8, vent Beaufort 0 puis 1-2.

Matériel déployé : jumelles, lampes frontales et lampes torches.

Localisation du site à Gerbéviller (source : Géoportail) : point orange





## Orthophotoplan de la zone inspectée : périmètre rouge



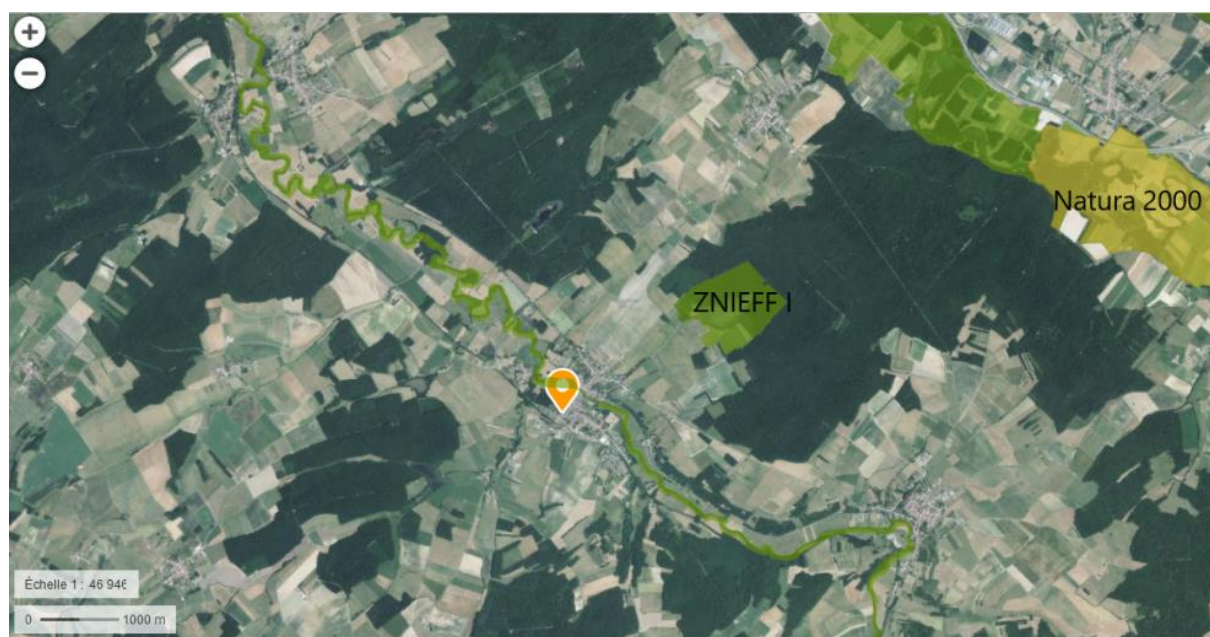
Le bâtiment expertisé se situe au 6 route de Haudonville à Gerbéviller. Le bâtiment ainsi que ses abords ont fait l'objet d'une attention particulière concernant l'avifaune.

## 2. Enjeux environnementaux – approche bibliographique

Le site d'étude n'est pas compris dans un périmètre de portée à connaissance (ZNIEFF ou ZICO) ni dans un espace naturel protégé.

Il est cependant situé à :

- 300 m de la ZNIEFF de type I n°410030397 « Vallée de la Mortagne de Mont-sur-Meurthe à Xafféwillers » (280 ha) ;
- 1,9 km de la ZNIEFF de type I n°410030345 « Etang de Falenze et forêt attenante à Fraimbois » (92 ha) ;
- 3,8 km de la ZNIEFF de type I n°410030181 « Ruisseau du Champ du Loup à Remenoville » (9 ha) ;
- 6,7 km du site Natura 2000 de type ZSC n°FR4100238 « Vallée de la Meurthe de la Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean » (2 081 ha).

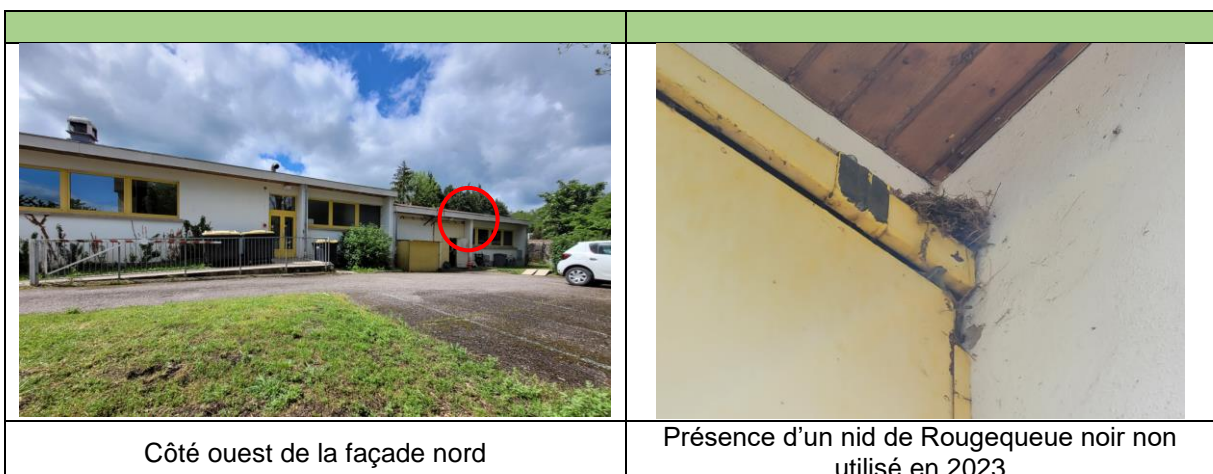




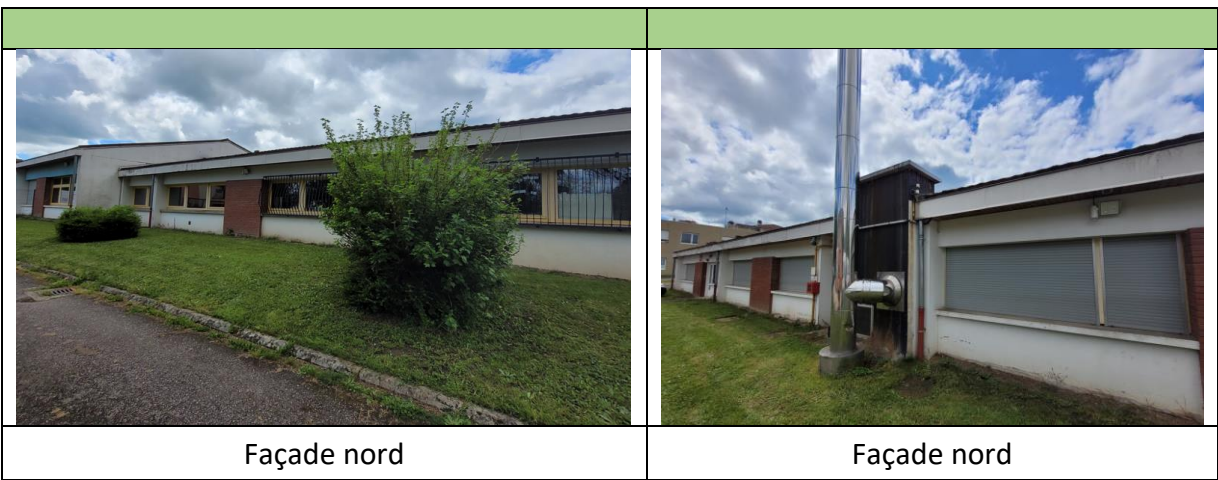
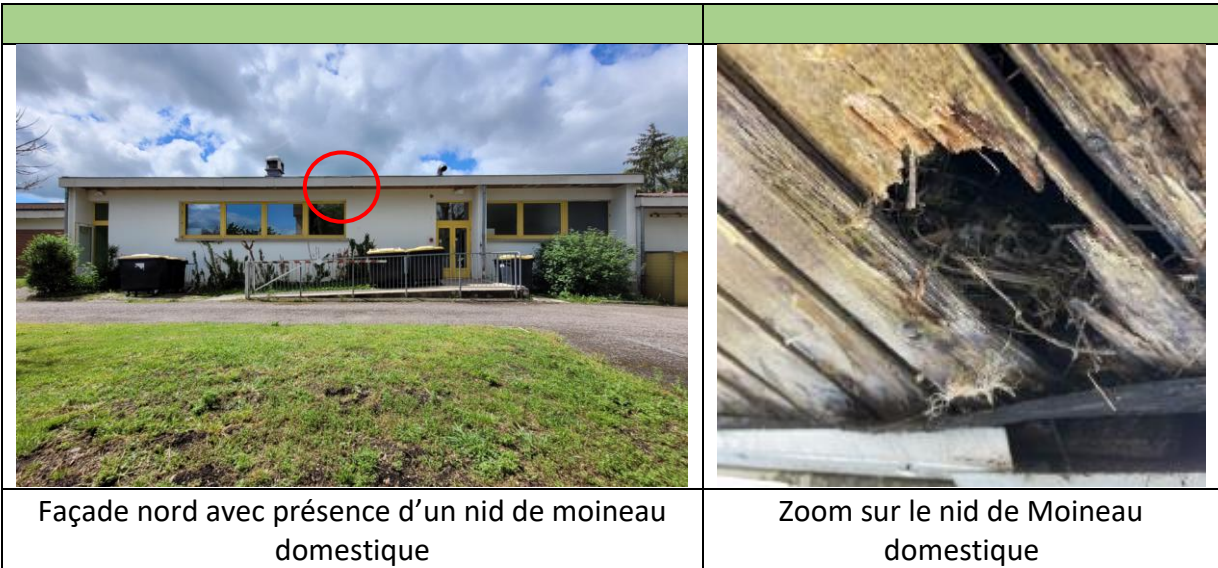
### 3. Compte rendu photographique commenté de la visite « faune protégée » des deux bâtiments

#### Façades nord du bâtiment

Extérieurs – dessous de toit - façades







Ainsi sur la façade nord, deux nids ont été observés : un nid de Rougequeue noir non utilisé et un nid de Moineau domestique non utilisé.

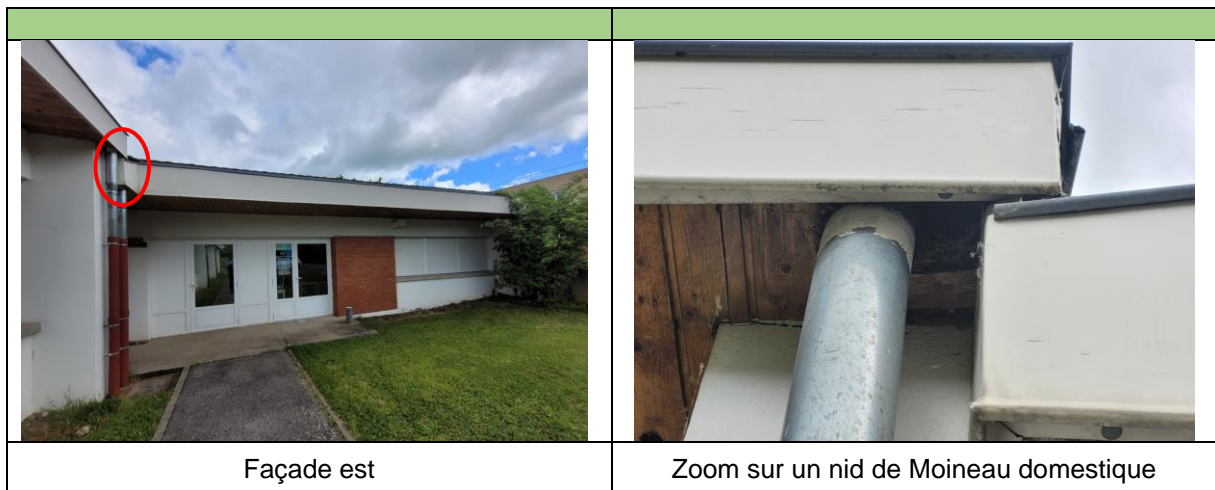
Aucune nidification n'a été observée dans la végétation présente à proximité de la façade nord.

## Façades est du bâtiment

Extérieurs – dessous de toit - façades



Plan de localisation des façades est du Collège Eugène François (linéaire rouge)

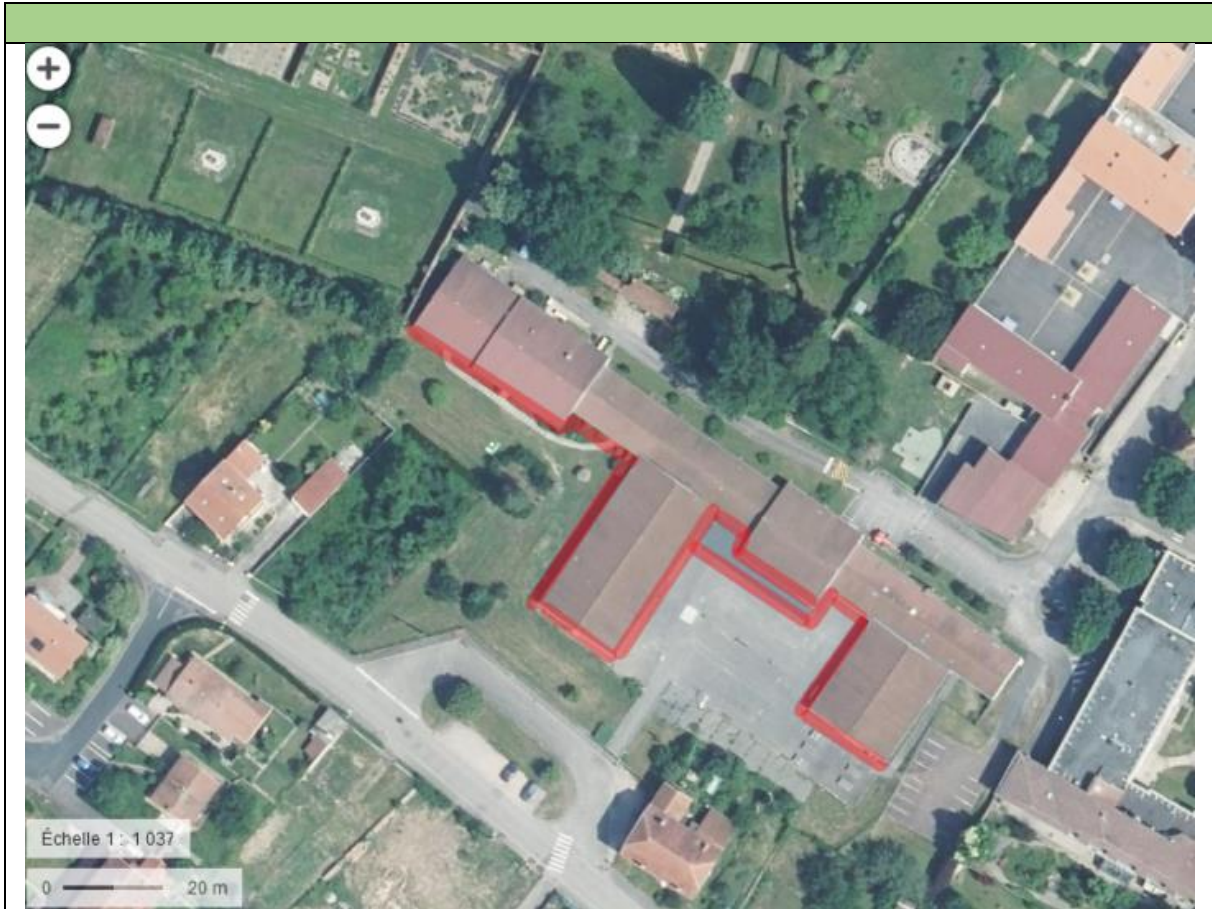


Ainsi sur la façade est, un nid de Moineau domestique a pu être observé.



## Façades et pignons sud du bâtiment

### Extérieurs – dessous de toit – façades - pignons



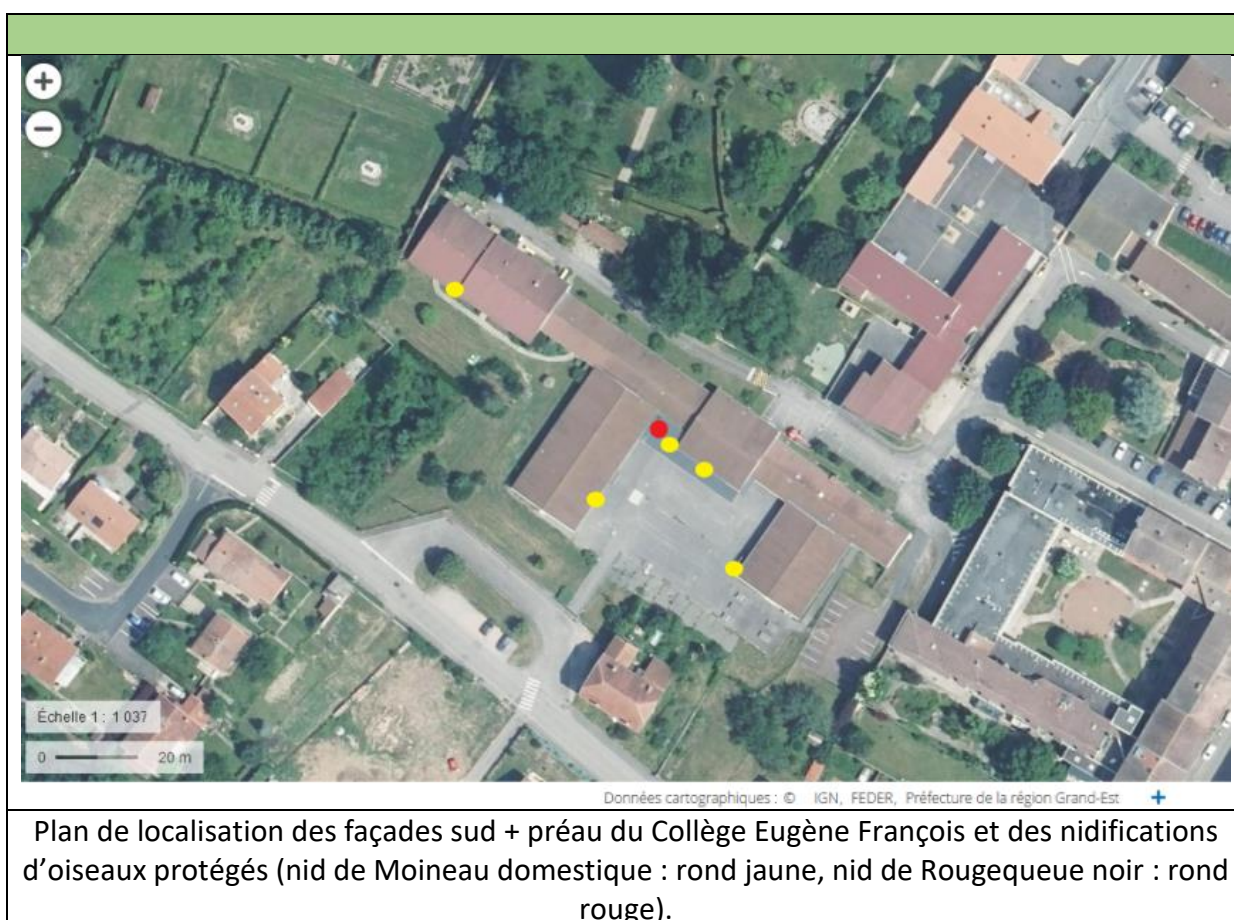
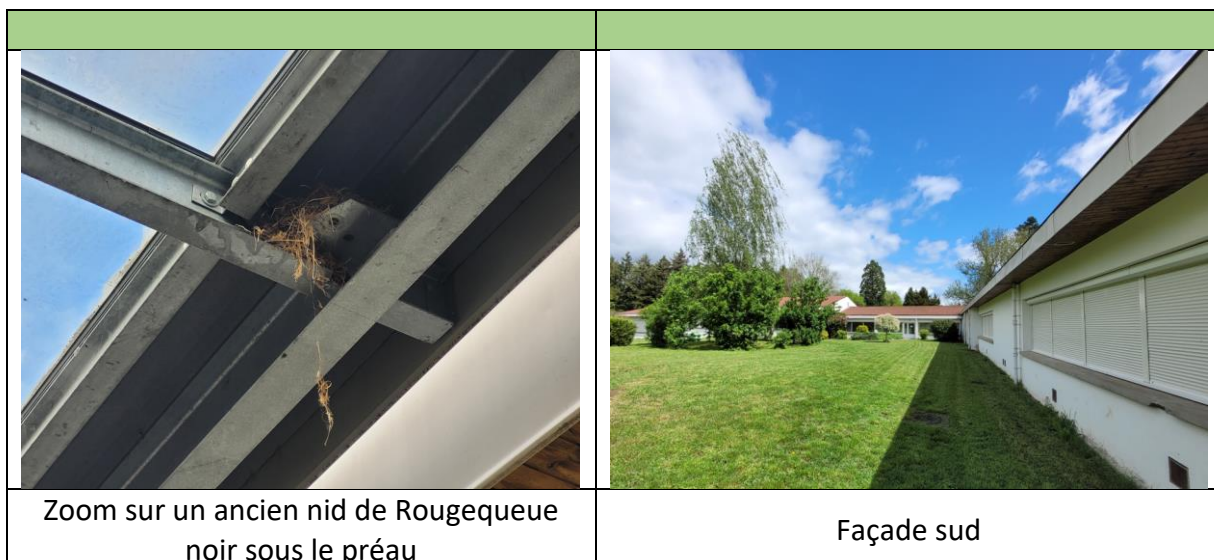
Plan de localisation des façades et pignons sud et du préau du Collège Eugène François (linéaire rouge)



Façade sud et préau du Collège



Zoom sur un nid de Moineau domestique sur la façade



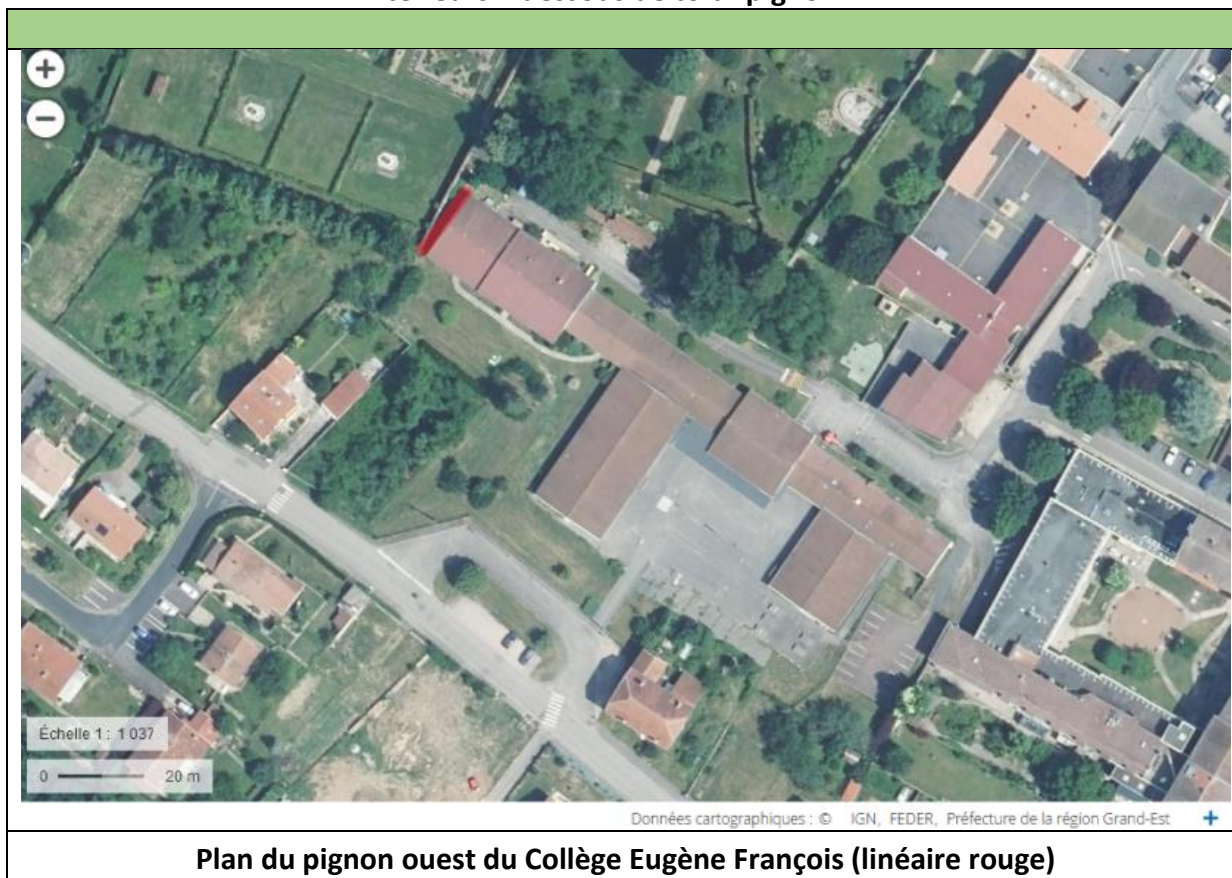
Ainsi sur cette façade sud, un total de six nids de Moineau domestique et de Rougequeue noir ont été observés ; dont un nid de Rougequeue noir légèrement délité (non utilisé en 2023), trois nids de Moineau domestique non utilisés en 2023 et deux nids de Moineau domestique utilisés en 2023.

Aucune nidification n'a été observée dans la végétation à proximité de la façade sud.



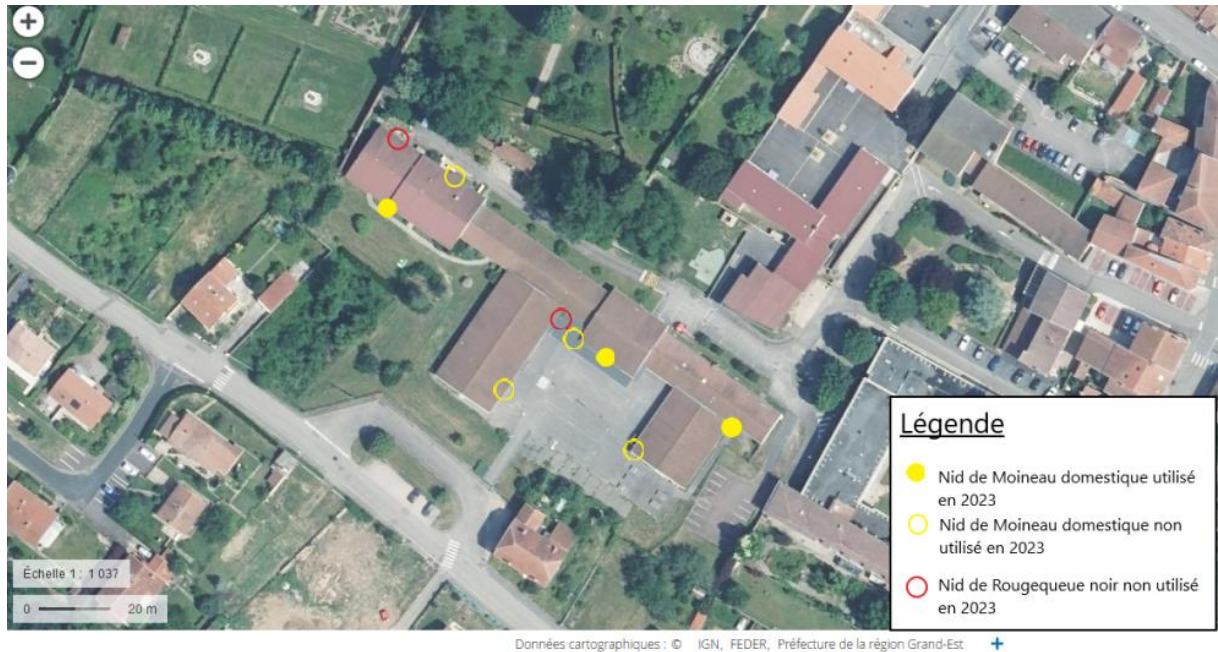
## Pignon ouest du bâtiment

### Extérieurs – dessous de toit - pignon



Aucun indice de nidification ou individu d'oiseaux n'a été observé sur ce pignon.

## 4. Synthèse des observations faites lors des inventaires



Suite à la visite réalisée au mois de mai, plusieurs sites de nidification ont pu être observés sur le Collège Eugène François. En effet, un total de **neufs nids a été observés**, tous dans différents états de conservation (délité, utilisé durant l'année ...). Ainsi, **trois nids de Moineau domestique (*Passer domesticus*) en bon état et utilisés** ont été observés, ainsi que **quatre autres nids de Moineau domestique plus ou moins délités**. De plus, **deux nids de Rougequeue noir (*Phoenicurus ochuros*) non utilisés** ont été observés. Ces deux espèces sont des **espèces protégées**.

Aucun nid d'Hirondelles ou espace de nidification de Martinet noir n'ont été observés.

Enfin, aucune nidification n'a été observée dans la végétation entourant le Collège Eugène François.

## 5. Préconisations

Au vu des éléments recueillis le 10/05/2023 à Gerbéviller et considérant que ces passereaux protégés nichent du 1<sup>er</sup> mars au 31 août, nous préconisons :

- **Soit** une réalisation des **travaux en dehors de la période de nidification**, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 28 février (mesure d'évitement) ;
- **Soit** une **neutralisation des différents sites de nidification**, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 28 février précédent les travaux, pour des travaux en période de nidification (mesure d'évitement) ;
- Une **conservation ou restitution des supports de nidification** lorsque cela est possible (mesure d'évitement) ;

- Et/ou une **pose de nichoirs artificiels** avant la prochaine période de nidification dans le cas où les supports de nidification ne peuvent pas être conservés (mesure de compensation) ;
- De plus si de la coupe devait intervenir sur la végétation, elle se fera entre le 1<sup>er</sup> septembre et 28 février pour ne pas interférer avec la nidification éventuelle d'oiseaux protégés.

Considérant ces éléments, il sera sans doute nécessaire de réaliser un **dossier de dérogation « espèce protégée »**. Ce point sera à préciser avec la DREAL Pôle espèces et expertise naturaliste Service eau, biodiversité, paysages.